

Commentaires d'Ingénieurs Canada sur le document de travail du gouvernement du Canada intitulé *Examen des processus d'évaluation environnementale et réglementaire*

Les questions concernant le contenu du présent document doivent être envoyées directement à :

Joey Taylor
Chef de pratique, Affaires publiques
Ingénieurs Canada
joey.taylor@ingenieurscanada.ca
613.232.2474, poste 213

Aperçu

Le gouvernement du Canada sollicite l'opinion des Canadiens en vue de renforcer et d'améliorer les processus d'évaluation environnementale et réglementaire en vigueur au Canada. Il vise à rétablir la confiance du public envers ces processus de manière à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et la commercialisation des ressources, tout en protégeant l'économie et l'environnement naturel.

Ingénieurs Canada accueille favorablement le document de travail et se réjouit de l'occasion de contribuer à cet important secteur de la politique publique. Nous sommes satisfaits des changements proposés dans les versions antérieures du document. Nous croyons que l'application des mesures qui y sont proposées renforcerait la confiance du public envers les processus d'évaluation environnementale et réglementaire.

Les changements proposés dans le document se fondent sur cinq principes directeurs auxquels nous proposons l'ajout d'un sixième : que chaque projet s'inscrive dans le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques et qu'il définisse et réduise les risques et les vulnérabilités actuels et futurs liés à des phénomènes météorologiques extrêmes.

Dans le présent mémoire, Ingénieurs Canada exprime son point de vue sur bon nombre des domaines de changement transversaux proposés dans le document de travail du gouvernement. Nous y faisons des recommandations au gouvernement fédéral sur la nécessité d'accroître la participation régionale à la prise de décision, sur l'importance des protocoles d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques durant les évaluations environnementales, ainsi que sur l'exigence que des ingénieurs et d'autres praticiens participent directement à l'élaboration et la planification du processus d'évaluation environnementale et réglementaire dans le but de renforcer la confiance du public.

Recommandations sur les domaines de changement au gouvernement fédéral

Consultation et planification en début de processus

La participation du public est un mécanisme visant à soutenir la transparence et la responsabilité des élus. Elle consiste non seulement à transmettre des renseignements et à recevoir des commentaires, mais surtout à faire en sorte que le gouvernement s'engage à consulter le public et les groupes d'intervenants et à donner suite à leurs commentaires dans des limites définies.

Dans son document de travail, le gouvernement reconnaît que son processus actuel de participation du public manque de transparence (notamment en ce qui a trait aux processus d'évaluation environnementale et réglementaire) et que sa durée et sa portée sont souvent limitées. Il décrit le processus d'évaluation environnementale en vigueur comme étant « fragmenté et caractérisé par des

chevauchements et un manque de coordination¹ » [traduction]. À l'heure actuelle, le processus officiel de participation des Canadiens commence bien après les étapes de planification et de conception d'un projet. Par conséquent, le public et les intervenants (comme les peuples autochtones) ont beaucoup de difficulté à infléchir l'orientation des projets au sein de leurs collectivités. Sans importante participation et consultation bien avant la finalisation des éléments de conception d'un projet, le public n'a pas connaissance des activités du projet et ne peut agir sur celles-ci au sein de sa collectivité.

Il faut prévoir une participation du public, à la fois importante, accessible et dynamique, dès le début et tout au long du processus. Cette participation doit survenir à tous les stades d'évaluation et doit influencer sur les résultats². Elle doit également être respectueuse du droit des peuples autochtones à un consentement préalable, libre et éclairé.

Recommandation n° 1 : Les ingénieurs et les autres praticiens devraient être sollicités dès les processus initiaux de participation et de planification d'un projet

La sécurité publique sera menacée et les répercussions environnementales, sociales et économiques ne seront pas gérées adéquatement si les ingénieurs ne participent pas directement à la conception, à l'examen, à la mise en œuvre et à l'entretien de projets nécessitant l'application de principes du génie. Dans l'intérêt du public, les travaux d'ingénierie doivent faire intervenir un ingénieur. Qu'elles soient fédérales ou provinciales, les lois qui portent sur les travaux d'ingénierie devraient inclure l'obligation d'avoir recours à des ingénieurs.

Les ingénieurs proposent des idées novatrices et différentes pour résoudre des problèmes complexes. Le gouvernement fédéral en tire parti au moment de l'évaluation de projets à l'étape de la planification et durant l'ensemble du cycle de vie d'un projet. Le gouvernement fédéral devrait appuyer l'inclusion d'ingénieurs et d'autres praticiens au processus dans le but de renforcer le processus de conception, de rassurer les promoteurs et d'optimiser l'atteinte des résultats.

En outre, le gouvernement devrait solliciter la participation d'ingénieurs au début de l'étape de planification et de conception préliminaire d'un projet, de manière à déceler tout problème en matière de faisabilité technique, d'environnement ou de sécurité ayant été négligé ou mal compris et devant être réglé rapidement, afin que sa résolution ne soit pas trop coûteuse et qu'elle ne perturbe pas le calendrier des projets. La participation précoce des ingénieurs à des activités de planification de projet permet au gouvernement fédéral de s'attaquer de façon active aux problèmes repérés au début d'un projet. On renforcerait la confiance du public envers le processus d'évaluation en décelant de façon précoce des problèmes techniques, des impacts environnementaux et des effets cumulatifs possibles, puis en les gérant adéquatement avant l'étape de la mise en œuvre du projet par des professionnels qualifiés.

¹ The Globe and mail. (2017). « Ottawa plans overhaul of assessment process for resource projects », consulté le 26 juillet 2017 à : <https://www.theglobeandmail.com/report-on-business/industry-news/energy-and-resources/liberals-to-hand-indigenous-canadians-more-power-on-environmental-assessments/article34600274/>.

² West Coast Environmental Law (2016). « Federal Environmental Assessment Reform Summit », consulté le 14 août 2017 à :

https://www.wcel.org/sites/default/files/publications/WCEL_FedEnviroAssess_proceedings_fnl.pdf

Mémoire présenté au gouvernement du Canada sur le document *Processus d'évaluation environnementale et réglementaire*, août 2017

Engineers Canada | Ingénieurs Canada

Prise en compte des effets cumulatifs

Recommandation n° 2 : Financement fédéral du cadre national sur les données climatiques

Pour répondre aux besoins en matière d'information environnementale nationale et des collectivités, le gouvernement fédéral devrait mesurer et évaluer de façon efficace les effets environnementaux à court et à long terme des activités, des projets et des évaluations liés à des ressources naturelles. L'obtention de données climatiques cohérentes et fiables améliorerait notre compréhension des répercussions des changements climatiques et nous permettrait d'atténuer les problèmes résultant des changements climatiques au Canada. Le gouvernement fédéral doit recueillir des données lui permettant de bien comprendre les répercussions des changements climatiques et de prévoir des investissements en conséquence.

Le gouvernement fédéral doit augmenter le financement concernant l'élaboration et la mise à jour de données climatiques nationales cohérentes et exactes, de manière à accroître la confiance du public envers les processus fédéraux d'évaluation environnementale et d'examen réglementaire, tout en fournissant des renseignements fondés sur des données probantes à des fins d'orientation des activités de planification de projet. Des données nationales cohérentes sur le climat permettront de réaliser des projections climatiques précises favorisant la planification efficace des projets environnementaux et l'optimisation des retombées des investissements du gouvernement fédéral.

Recommandation n° 3 : Évaluations environnementales régionales dans les régions du Nord et les collectivités éloignées

Les changements climatiques et les catastrophes naturelles augmentent en nombre et en gravité partout au Canada. Ils touchent toutefois de façon disproportionnée les régions du Nord et les collectivités éloignées³, en menaçant leurs infrastructures publiques et leur sécurité publique et en entravant l'élaboration de projets. Par exemple, la collectivité de Jean Marie River, dans les Territoires du Nord-Ouest, a été touchée négativement par la fonte du pergélisol, qui occasionne un sol instable pour les fondations de bâtiments, des voies peu fiables pour les chasseurs et les animaux, ainsi que des inondations massives faisant obstacle au transport local. La fonte du pergélisol continue de menacer la sécurité alimentaire, la sécurité publique, les environnements naturels et le développement des infrastructures dans cette région⁴. De même, à Inuvik, de nombreuses maisons reposent sur du pergélisol, et sa fonte rend les infrastructures publiques et civiles de plus en plus instables. Les bâtiments à Inuvik « s'affaissent graduellement à mesure que le sol dégèle... et se détachent de leurs fondations⁵ » [traduction]. Cette situation a entraîné une modification des techniques de construction et des plans de développement précoces pour les rendre plus innovants.

³ Ogden, Aynslie (2002). « L'adaptation aux incidences du changement climatique dans le Nord canadien », consulté le 31 juillet 2017 à : <https://sencanada.ca/content/sen/committee/372/agri/power/north-f.htm>.

⁴ CBC News (2015). « Thawing permafrost threatens food security in Jean Marie River, N.W.T. », consulté le 1^{er} août 2017 à : <http://www.cbc.ca/news/canada/north/thawing-permafrost-threatens-food-security-in-jean-marie-river-n-w-t-1.3234198>.

⁵ CBC News (2017). « It scares me': Permafrost thaw in Canadian Arctic sign on global trend », consulté le 1^{er} août 2017 à : <http://www.cbc.ca/news/canada/north/it-scares-me-permafrost-thaw-in-canadian-arctic-sign-of-global-trend-1.4069173>.

Mémoire présenté au gouvernement du Canada sur le document *Processus d'évaluation environnementale et réglementaire*, août 2017

Engineers Canada | Ingénieurs Canada

Des évaluations climatiques régionales fourniraient des données permettant l'établissement de mesures de base afin que les régions du Nord et les collectivités éloignées soient à même de comprendre les projections climatiques. Grâce à ces mesures, des ingénieurs et d'autres praticiens pourraient tenir compte des projections climatiques au moment de la conception, de la construction et de l'entretien des infrastructures dans ces régions du Nord et dans ces collectivités éloignées, qui sont les plus sensibles aux effets des changements climatiques.

Les scientifiques, les données probantes et savoir autochtone

Ingénieurs Canada appuie la notion d'examen scientifique approfondi par des pairs, ainsi que l'intégration des modes autochtones d'acquisition des connaissances au moyen d'une plateforme accessible visant à éclairer la planification, l'évaluation et la prise de décision des projets. Du début à la fin, ce processus doit être ouvert, accessible et transparent.

Le processus d'examen scientifique par des pairs devrait non seulement inclure d'autres scientifiques, mais également des ingénieurs et des praticiens en planification qui possèdent des connaissances et une expérience en interprétation et en application de l'information scientifique de manière rentable et réalisable sur le plan technique. Le principe des « preuves défendables sur le plan scientifique » pour éclairer l'évaluation et la prise de décision doit être encadré par des principes directeurs afin que la portée et le niveau d'efforts de l'examen soient adéquats. Les principes directeurs doivent être suffisamment souples pour tenir compte de la nature, de la portée et de la taille des projets, ainsi que de l'incertitude liée aux limites de l'état actuel des connaissances scientifiques.

Recommandation n° 4 : Les évaluations du risque et de la vulnérabilité climatiques devraient être intégrées au processus

Des infrastructures résilientes sont essentielles à la productivité des sociétés et à la stabilité de leurs différents secteurs et renforcent la confiance du public dans les infrastructures civiles. Or, le [Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes](#) indique que bon nombre des infrastructures existantes sont vulnérables aux effets des conditions climatiques extrêmes, dont la fréquence et la gravité augmentent. Cela présente un risque non seulement pour la sécurité du public, mais aussi pour l'économie du Canada, car la productivité des particuliers et des entreprises dépend fortement de la résilience des infrastructures. Les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent avoir des effets dévastateurs sur les infrastructures vulnérables dont les collectivités dépendent, de même que des impacts indirects sur des secteurs essentiels de la chaîne d'approvisionnement mondiale, comme l'énergie, l'eau et les transports⁶. Pour renforcer la confiance du public, le gouvernement fédéral doit veiller à l'application systématique des évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques tout au long du cycle de vie d'un projet.

Ces évaluations sont essentielles, car elles fournissent des données clés aux décideurs et aux planificateurs concernant les mesures d'adaptation, d'atténuation et de renforcement de la résilience, afin de faciliter la gestion des répercussions des changements climatiques sur le projet et de l'incidence du projet sur les objectifs du Canada en matière de climat. Bien que les coûts d'un événement météorologique extrême ne puissent pas tous être évités, il est possible de réduire les coûts directs et

⁶ Commission européenne (2014). « Climate Vulnerability of the Supply-Chain: Literature and Methodological review », consulté le 5 juillet 2017 à : <http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC93420/lb-na-26994-en-n%20.pdf>.

Mémoire présenté au gouvernement du Canada sur le document *Processus d'évaluation environnementale et réglementaire*, août 2017

Engineers Canada | Ingénieurs Canada

indirects en construisant des infrastructures plus résilientes aux conditions climatiques. Les évaluations de la vulnérabilité climatique sensibilisent les planificateurs aux effets et aux problèmes du projet pouvant toucher des collectivités ou l'environnement naturel.

Les ingénieurs canadiens sont des leaders en matière d'adaptation et ils sont prêts à collaborer avec le gouvernement fédéral en matière de processus d'évaluation environnementale et d'examen réglementaire et à lui fournir des conseils objectifs et transparents sur les changements climatiques et leur incidence sur les infrastructures. Ingénieurs Canada, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, a mis au point un outil d'évaluation des risques climatiques qui permet d'améliorer considérablement la résilience des infrastructures, d'accroître la confiance du public, et de réduire la gravité des impacts sur la productivité des particuliers et des entreprises à la suite d'un événement météorologique extrême. [Le Protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques](#) (CVIIP) procure aux ingénieurs, aux géoscientifiques, ainsi qu'aux propriétaires et gestionnaires d'infrastructures un outil permettant de concevoir et de construire des infrastructures qui résisteront au climat d'aujourd'hui, tout en tenant compte des changements climatiques futurs prévus. Le Protocole a été appliqué plus de 45 fois à un large éventail de systèmes d'infrastructures au Canada et à l'étranger.

Les outils d'évaluation des risques et de la vulnérabilité, tels que le protocole du CVIIP, devraient faire partie intégrante du processus des études d'impact, et leur utilisation devrait être obligatoire durant les étapes initiales de planification et de conceptualisation d'un projet. L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre d'un projet devrait devenir un critère supplémentaire d'évaluation des effets cumulatifs. La connaissance des risques et des vulnérabilités — en plus des émissions de GES estimées — permettrait de prendre en compte les données climatiques au cours de la planification d'un projet.

Qui nous sommes

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes de réglementation du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux 290 000 ingénieurs du pays. Nous travaillons tous ensemble à la promotion de la profession dans l'intérêt du public.

Les ingénieurs sont le moteur d'une grande partie de l'économie du Canada. Les ressources naturelles, la fabrication, les infrastructures de transport, les technologies et bon nombre d'autres secteurs dépendent de l'expertise d'ingénieurs. Le Canada étant l'un des cinq principaux exportateurs mondiaux de services d'ingénierie, l'expertise et la compétence de ses ingénieurs contribuent à l'économie canadienne et à l'économie mondiale.

Remerciements

Ont été consultés pour la rédaction de ce mémoire :

- Joey Taylor, chef de pratique, Affaires publiques, Ingénieurs Canada
- David Lapp, chef de pratique, Mondialisation et Développement durable, Ingénieurs Canada

- Mélanie Ouellette, chef de pratique, Compétences professionnelles, Ingénieurs Canada
- Emily Rowan, chef de pratique, Relations gouvernementales, Ingénieurs Canada
- Jamie Ricci, chef de pratique, Recherches, Ingénieurs Canada
- Comité sur la mondialisation d'Ingénieurs Canada